



**HAL**  
open science

# Le meurtre du connétable d'Armagnac (12 juin 1418) : itinéraires parisiens d'un mort outragé au temps de la guerre civile

Myriam Gilet

► **To cite this version:**

Myriam Gilet. Le meurtre du connétable d'Armagnac (12 juin 1418) : itinéraires parisiens d'un mort outragé au temps de la guerre civile. Aurore Schmitt; Élisabeth Anstett. Sans sépulture. Modalités et enjeux de la privation de funérailles, de la Préhistoire à nos jours., Archaeopress, pp.92-101, 2023, 9781803274263. 10.32028/9781803274263 . halshs-03635548

**HAL Id: halshs-03635548**

**<https://shs.hal.science/halshs-03635548v1>**

Submitted on 14 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# Le meurtre du connétable d'Armagnac (12 juin 1418) : itinéraires parisiens d'un mort outragé au temps de la guerre civile<sup>1</sup>

Myriam Gilet

Le 12 juin 1418, le comte Bernard VII d'Armagnac périt prisonnier dans Paris, lors du massacre nocturne de ses partisans par une foule en colère. Ayant été investie deux semaines plus tôt (29 mai) par les troupes de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, la ville restait sous la menace d'un coup de force adverse<sup>2</sup>. Ce meurtre frappa les consciences, tant par sa férocité qu'en raison de l'éminente dignité de la victime : ce grand seigneur méridional était connétable de France (1415) et le chef du gouvernement royal depuis 1416. En 1393, un mariage princier – avec sa cousine Bonne, fille de Jean de France, duc de Berry – avait renforcé ses liens avec la dynastie des Valois. D'une écriture immédiate des faits, puis de leur réécriture, est né le récit d'une « malemort ». Les notes d'un greffier civil dans le registre du conseil des aides et plaidoiries du Parlement, en 1418 (Fauquembergue 1903, I : 135-137), et le *Journal* d'un clerc anonyme, bourgeois de Paris (Beaune [éd.] 1990 : 115-118), restituent ses premiers échos. Pendant un demi-siècle, ce récit fut surtout l'œuvre d'historiens – indiciers princiers, biographes ou mémorialistes –, qui justifièrent ou réprouvèrent les atrocités commises au cœur de la capitale française par des artisans, des boutiquiers et des manouvriers menés par le bourreau Capeluche, ou par un petit peuple indistinct, rendu coutumier de tels actes de violence<sup>3</sup>. Le connétable et ses proches furent livrés à la vindicte des habitants pendant trois jours. Leurs corps déshumanisés furent relégués aux déchets intra-muros. Auparavant, le chef des Armagnacs fit l'objet d'un surcroît d'outrages.

Le grand retentissement de ses avanies tranche avec une historiographie demeurée longtemps indifférente au langage des corps mutilés. À la suite d'Alain Boureau (2000 [1988] : 48-52), des historien(ne)s des colères urbaines, des identités partisans ou des rites de mort au bas Moyen Âge (Gaude-Ferragu 2005 : 77 ; Sizer 2007 : 25-29 ; Slanička 2002 : 306-308) ont mis en exergue la force symbolique du meurtre de cet homme d'État. Depuis l'Antiquité, le cadavre humilié publiquement, comme la partie d'un tout, exprimait la norme d'un corps social ou son identité politique (Bodiou *et al.* 2011 : 15-29). Une grammaire de l'outrage a inscrit dans la chair du connétable, et dans l'espace civique, les enjeux d'une violence collective. Le premier officier militaire de la couronne fut d'abord la victime d'un conflit princier enfanté par une crise dynastique et politique liée à la folie du roi Charles VI ; sa mort inaugura une reprise en main de l'État français par le prince du sang bourguignon – le conseil du roi, l'administration et les finances royales (Demurger 1978 : 181-182, 185 ; Guenée 2004 : 237 sq.). En outre, elle mit en action des solidarités de métiers : les bouchers parisiens arrachèrent à son cadavre des franchises perdues sous le gouvernement armagnac. Enfin, cette colère pseudo-populaire fit d'un patriotisme paradoxal un ferment d'unité citadine : des révoltés sacrifièrent à la défense des libertés urbaines et du « bien commun » le bras armé du roi, tout en clamant leur fidélité à la majesté bafouée (Challet et Forrest 2015 : 304-305). Trois jours durant, la relation ambivalente des Parisiens à l'autorité capétienne (Bove 2006 : 131-142, 153-154) a cristallisé autour du corps profané d'un chef de faction princière ; devenu victime, il serait l'incarnation la plus emblématique de la guerre civile.

## Taxinomie d'une tuerie

### *Une partielle reconstitution de faits*

Une dizaine de récits publiés, en latin ou en langue vernaculaire, conserve du meurtre du connétable de France tout ou partie des faits advenus, de détails authentiques en rumeurs ou en lieux communs, de silences gênés en jugements moraux ou en polémiques (Bouchet 1999 : 7-22 ; Pons 1997 ; sur l'imagerie de la révolte, Challet et Haemers 2016 ; Raynaud 2016). En

<sup>1</sup> Cet article développe le thème des privations de funérailles évoqué dans Gilet, M. 2022, *Le cadavre outrage du connétable d'Armagnac : itinéraires d'infamie (juin 1418) et honneurs posthumes (mai 1436, novembre 1437) à Paris*, in Raynaud, C. (ed.) *Cohésion sociale, identités, contestations et révoltes au Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*. *Miscellanea Recordium. Cahiers du Léopard d'or* 19 : 307-341. Paris : Editions du Léopard d'or. J'exprime mon entière gratitude à Madame Raynaud, et à Tatiana Boucher pour son concours précieux.

<sup>2</sup> S'étant caché au domicile d'un artisan, le connétable fut arrêté le 30 ou 31 mai. Le 1<sup>er</sup> juin, les gens du dauphin Charles de Touraine échouèrent à libérer les captifs et à reprendre Paris ; leur résistance fut réduite la veille du massacre. L'alarme ayant été donnée de nuit, une foule en quête d'ennemis se ruait dans les prisons de la ville. Sur ces événements, Durrieu ([1878] Solages [2001-2003] : 123-134) ; Schnerb (1988 : 187-189 ; 2014 : 258-260).

<sup>3</sup> Sur le rôle du « menu peuple » ou « commun » dans la révolte, Boglioni *et al.* (2002 : 67-82, 135-144, 175-189, 702-722) ; Cazaux (2010 : 68, 7273) ; Hutchison (2018 : 20-26) ; Schnerb (1989 : 123-124) ; Skoda (2013 : 159-163) ; Telliez (2012 : 187-193).

dépît de sensibilités divergentes, leurs auteurs – laïques ou ecclésiastiques – ont souligné à l'envi sa nature dégradante, le mort ayant subi une somme d'outrages ritualisés. Au Palais de la Cité, dans la Grosse Tour réservée aux prisonniers de marque, on égorgea d'éminents Armagnacs (Pintoin et Guinée 1994 : 245-247, 255) : des officiers civils, des hommes de guerre et des gens d'Église. Le connétable eut pour premiers compagnons d'infortune le chancelier de France, Henri Le Corgne, dit de Marle, et un chef de bande gascon, écuyer du roi, Raymond Bayle, dit Remonet de Guerre. Leurs lits – un mobilier carcéral autorisé pour les détenus fortunés (Telliez 2011 : 181 ; Morel 2007 : 419-420) – permirent d'identifier le comte d'Armagnac et le chancelier gisants défigurés comme tous les tués. Le Bourgeois de Paris décrit le pillage des corps entièrement dévêtus ; un procédé allégorique atténuerait l'horreur inspirée par des comportements prédateurs :

« [...] et Convoitise avait les pans à la ceinture, avec Rapine sa fille et son fils Larcin, qui, tôt après qu'ils étaient morts ou avant, leur ôtaient tout ce qu'ils avaient, et ne voulut pas Convoitise qu'on leur laissât leurs brayes [caleçons], pour tant qu'ils valussent quatre deniers, qui était une des plus grandes cruautés et inhumanité chrétienne à autre de quoi on pût parler » (Beaune [éd.] 1990 : 116)<sup>4</sup>.

Les trois dignitaires furent traînés ou portés dans la grande cour du Palais, liés par les bras au moyen d'une corde ; ils y restèrent visibles pendant trois jours (Douët d'Arcq [éd.] 1862 : 259 ; Fénin 1837 : 97 ; Lefèvre 1876, I : 332 ; Pintoin 1994, III : 249), « exposés aux insultes et aux railleries de tous les passants » (Pintoin 1994, III : 249). Ou bien furent-ils laissés sur la Table de marbre, dans la Grand'Salle (Cagny, 1902 : 113) – le connétable seul, l'ancien évêque et conseiller Thomas Basin notait-il vers 1470 (1933 : 59) –, ou au pied des Grands Degrés – l'escalier d'honneur menant de la grande cour à la Grand'Salle (Delhumeau 2011 : 28) – deux jours entiers (Beaune [éd.] 1990 : 118). Des mutilations marqueraient d'opprobre perpétuelle les morts d'abord frappés et transpercés de coups jusqu'à perdre forme humaine. Le corps du chef armagnac fut lacéré au poignard et bastonné (Basin) ; lui seul eut une jambe brisée (Fénin 1837 : 97). Une lanière de peau écorchée de son dos en travers, au couteau, large de deux doigts, imitait, par « grande desrision » (Monstrelet ; Lefèvre), un signe identitaire et politique, l'emblème des comtes d'Armagnac (Juvénil des Ursins [?] et Godefroy 1614 : 445) : une bande blanche que portaient en écharpe, de l'épaule gauche au flanc droit, les partisans du duc d'Orléans et du dauphin (Bruna 1999 : 17 ; Heers 1981 :

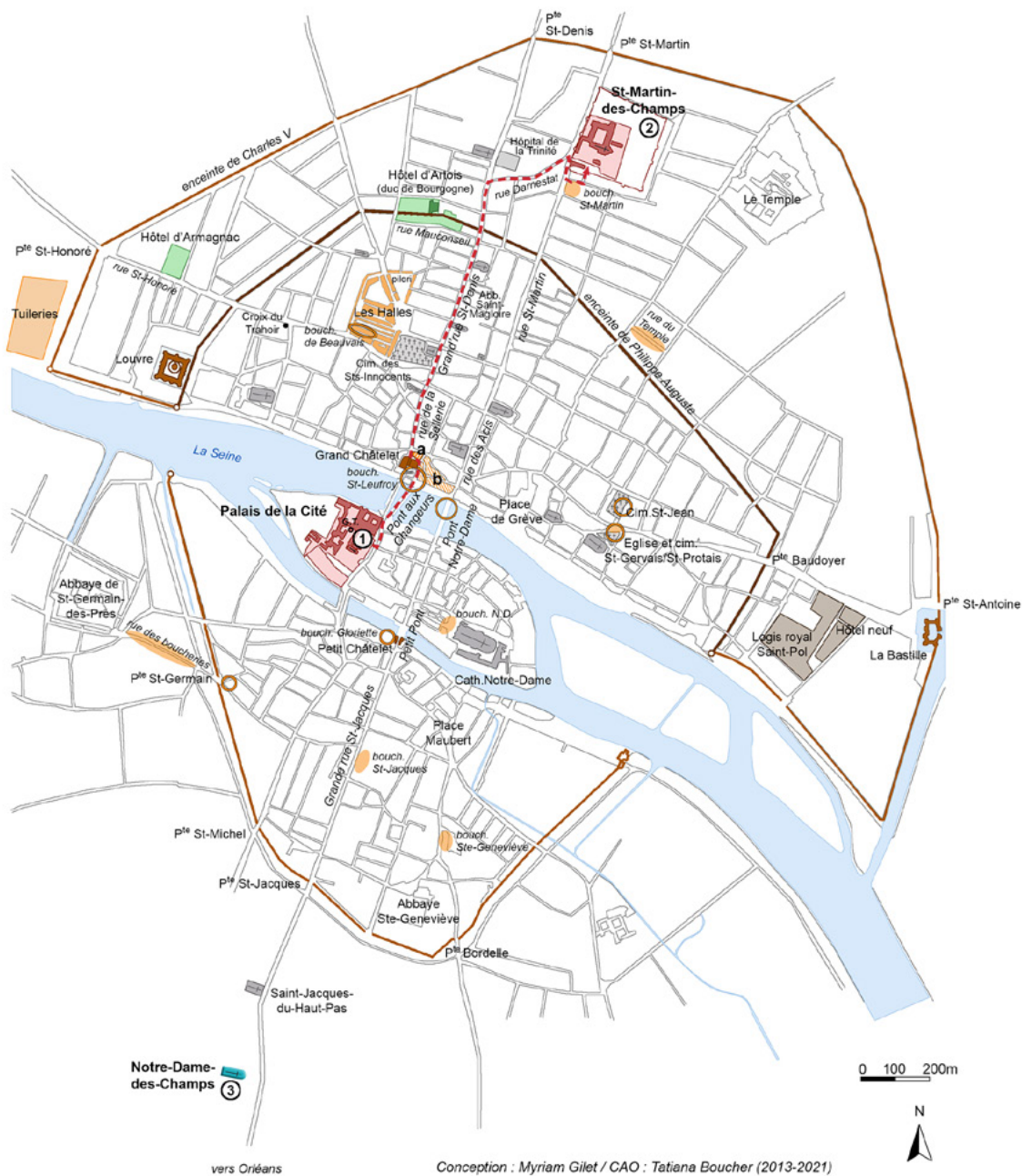
227-228 ; Offenstadt 2010 : 120-123 ; Slanička 2002 : 242-246). Enfin, le connétable et les officiers royaux furent enfouis au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, dans la grande cour « de derrière », du côté de [« devers »]<sup>5</sup> la Couture [le nom d'un champ], « en un grand fumier qui là est » (Beaune [éd.] 1990 : 118, 358), ou « en terre profane, près d'un tas d'immondices » (Pintoin 1994 : 249).

Le temps d'une tuerie, le grand officier militaire a marqué le territoire urbain. Le Palais, en l'Île-de-la-Cité, et le monastère bénédictin, au Nord, ont délimité un parcours d'infamie incertain. Les « petits enfants » (Fénin) ou « les mauvais enfans » de Paris (Monstrelet ; Lefèvre) – ou « mauvais garçons » : des célibataires pauvres, marginalisés (Gauvard 1993 : 1124) – auraient traîné les trois morts liés ensemble, dans la cour du Palais (Lefèvre), sinon dans la ville de place en place (Monstrelet ; Fénin). Or, les premiers récits de la tuerie n'attestent pas ces violences juvéniles associées aux émotions citadines (Cohn 2006 : 91-92, 95-96 ; Skoda 2013 : 63-64, 74 ; Zorzi 2007 : 235-236). Selon Clément de Fauquembergue et le bourgeois anonyme, qui officiaient au plus près de l'événement, le 12 juin 1418 – l'un au parlement de Paris, au palais, le second au sein du chapitre de la cathédrale Notre-Dame possiblement (Beaune [éd.] 1990 : 11-12) –, et d'après l'historiographe dionysien Michel Pintoin, les morts demeurèrent dans l'enceinte palatiale deux ou trois jours, puis furent transportés à Saint-Martin-des-Champs, sans autre délai ni détour avéré. Une voie potentielle s'ouvrait aux émeutiers, depuis l'Île-de-la-Cité jusqu'au grand prieuré (Figure 1). Au-delà du Pont-aux-Changeurs, la rue de la Sellerie et la grand-rue Saint-Denis menaient à la rue Saint-Martin au débouché d'une transversale, la rue Darnestat. La rue Saint-Denis desservait aussi l'hôpital de la Trinité où furent enterrés les morts restants, après la tuerie – plus d'un millier de cadavres, selon le religieux anonyme (Beaune [éd.] 1990 : 118)<sup>6</sup>. Cette artère parisienne, qui drainait chaque jour en ville d'importants flux de personnes et de biens générés par les activités marchandes, participait en outre à la visibilité rituelle des pouvoirs spirituel et temporel dans l'espace civique (clergé, royauté et corps constitués). Elle aurait nimbé d'une sacralité relative la mort du chef Armagnac.

<sup>5</sup> DMF (2015, 9 : 209-211 ; 466-467).

<sup>6</sup> Selon lui, on tua 1518 hommes et femmes en douze heures ; sept dignitaires furent enterrés à Saint-Martin, « en ladite cour de derrière la Couture, et tous les autres à la Trinité ». Sans doute cette comptabilité macabre se limitait-elle aux victimes notoires ou identifiées. Clément de Fauquembergue relevait un minimum de 800 morts répartis intra-muros, « es cimetières des églises de Paris » (1903 : 137).

<sup>4</sup> Les morts furent dépouillés dans les prisons (Bourgeois de Paris), ou dans la cour du Palais (Lefèvre), ou sans lieu précis (Pintoin 1994 ; Monstrelet 1849 ; Cagny 1902 ; Basin 1471-1472).



- ① Le Palais de la Cité : meurtre dans la Grosse Tour, puis abandon du corps dans la grande cour (12 - c. 15 juin 1418)
- ② St-Martin-des-Champs : enfouissement du corps dans la grande cour arrière (c. 15 juin)  
Exhumation puis dépôt des cendres dans l'église (fin mai 1436)
- ③ Notre-Dame-des-Champs : dépôt des cendres dans l'église (c. 25 novembre 1437)

*Lieux d'activité bouchère :*

- Boucheries et étals nouveaux (1416-1417)
- Boucheries anciennes
- a Grande Boucherie (détruite en 1416, reconstruite en 1421)
- b Tueries supprimées en 1416, déplacées aux Tuileries en 1417
- - - Parcours hypothétique du corps, du Palais de la Cité à St-Martin-des-Champs

Sources textuelles : *Journal d'un bourgeois de Paris / Journal de Clément de Fauquembergue* / [M. Pintoin.] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*  
 Sources graphiques : APUR © ALPAGE : B. Bove , C. Bourlot, A.L. Bethe, H. Noizat (BB 2011). *Les hôtels à Paris vers 1400*  
 B. Descamps 2009. «Tuer, tailler, vendre char»: les bouchers parisiens à la fin du Moyen Âge, v. 1350 - v. 1500 (PhD), Université de Paris I, dir. C. Gauvard, 2 vol.  
 É. Hamon, V. Weiss (dir.) 2012. *La demeure médiévale à Paris : répertoire sélectif des principaux hôtels*. Paris : Somogy, Archives nationales  
 P. Lorentz, D. Sandron 2006. *Atlas de Paris au Moyen Âge*. Paris : Parigramme

Figure 1. Parcours hypothétique du corps du connétable d'Armagnac à Paris (12 - c. 15 juin 1418). Conception : M. Gilet ; CAO : T. Boucher

### ***L'exécution du comte d'Armagnac : de violences en discours justiciers***

L'effroi initial des gens lettrés a laissé place à une critique du massacre confinant à la diatribe. Tous ont mis en exergue la logique punitive du meurtre des partisans armagnacs. Au Palais de la Cité, les émeutiers maquillèrent de légalité la mort des officiers royaux – assimilés au corps du roi dans l'exercice de leurs fonctions (Autrand 1969 : 299-307, 1998 : 159-161 ; Gauvard 1980 : 592-593) –, en lui associant des symboles de majesté. S'ils furent outragés, ce fut au cœur de l'État monarchique, dans la Grosse Tour – l'image même de la puissance royale –, dans la Grand'Salle ou dans la grande cour : des lieux de décision politique, de représentation et de justice souveraines (Bove 2003 : 54-56, 62-63, 74, 77 ; Delhumeau 2011 : 57-61, 64-67). Dressée à l'extrémité ouest de la salle d'apparat du palais, la longue table en pierre noire de Rhénanie, où le roi siégeait en lit de justice et lors des réceptions officielles, était aussi une pierre judiciaire : le tribunal de la connétablie y jugeait les causes liées aux gens de guerre (Contamine 2004 : 201-202 ; Cazaux 2011). Sa reconversion macabre, fût-elle fictive, contribuait à une dramaturgie de la lèse-majesté et au discours d'une violence réparatrice : une juridiction militaire d'exception serait retournée symboliquement contre son premier magistrat châtié d'abord pour les délits de ses bandes armées ; sans doute la prise de Soissons par l'armée royale et la participation de Remonet de Guerre à son sac (21 mai 1414) restaient-elles présentes dans tous les esprits. Surtout, les déprédations des compagnies de Gascons et de Bretons dans le plat-pays, ou celles des soldats bourguignons, imposaient à la bonne ville un régime de pénuries aggravées par un blocus.

La progression du mort des prisons du Palais vers la « Ville » – la rive droite de la Seine – semble avoir imité le parcours expiatoire d'un supplicé. Injures verbales et corporelles évoquent des peines afflictives *ante et post mortem*, d'humiliations rituelles en privation de sépulture *in fine* (Gonthier 1992 : 185-191 ; 1998 : 120 sq. ; Telliez 2005 : 647 sq. ; Toureille 2013 : 262 sq. ; Vivas 2014 : 77-78). L'exposition infamante du connétable – aux regards et aux risées –, son exécution, la nudité de son corps souillé, flagellé, défiguré, puis écorché en guise de flétrissure ou de châtiment – celui du mauvais juge, du traître (Morel 2007 : 80-85) –, reflétaient son âme coupable (Soria 2011 : 283-285) ; elles rendaient publique son indignité morale et sociale. Un grand seigneur privé de ses riches atours colorés et armoriés – les signes vestimentaires de son identité lignagère et féodale, de sa puissance, de son rang à la cour – perdait toute qualité dans une société d'ordres et d'apparences (Hablott 2011b ; Pastoureau 1995 : 5-6 ; Vassilieva-Codognot 2011 : 4345). Un véhicule servant à évacuer de la ville boues et ordures – une benne, un tombereau

suggestif – aurait fait office de charrette d'infamie : « Et, au iiiii<sup>e</sup> jour, [les trois morts liés ensemble] furent mis sur des beneaulx... » (Lefèvre : 332). Les mutilations du chef armagnac dirent symboliquement son bannissement. L'égorgé était privé de parole et de capacité juridique (Jacob 2001 : 66-74). Sa jambe brisée – la marque d'une infidélité – vouait le félon à subir la norme par une exclusion sociale (Jacob 1994 : 135 [fig. 56 d], 193, d'après un manuscrit du *Miroir des Saxons* [XIV<sup>e</sup> s.]).

Aucune miséricorde ne serait faite à son âme précipitée dans les ténèbres par une mort subite. Les corps liés ensemble renvoyaient à l'imagerie des peines infernales. Leur nudité était eschatologique également : elle soulignait leur condition de pécheurs, ou préfigurait la damnation des méchants (Régnier-Bohler 1983 : 51-59 ; Treffort 2001 : 351-355). Outre une mort ignominieuse par pendaison (Morel 2007 : 45-52), la corde évoquait les tourments des irréductibles unis dans un même rejet, condamnés à brûler séparément des autres damnés (Jacob 2001 : 82-83). Privé de tous les devoirs chrétiens envers les défunts – des derniers sacrements de l'Église, de tout apparat et de liturgie funèbres –, le chef armagnac fut enfoui comme un criminel, dans l'enclos d'une justice d'Église. Saint-Martin-des-Champs recevait en outre les dépouilles d'excommuniés en vertu d'un privilège pontifical octroyé à l'ordre de Cluny au XI<sup>e</sup> siècle (Treffort 2006 : 92 ; Jégou 2015 : 205). Derrière les murs de ce grand prieuré, le cadavre du réprouvé et sa mémoire diffamée disparaîtraient dans la « sépulture de l'âne », celle du voleur ou de l'usurier, de l'impénitent (Jégou 2015 : 197-212 ; Beaulande 2006 : 25, 36-41, 75, 221, 251-255 ; Lauwers 1997 : 111-113, 400-401 ; Vivas 2011). Selon la vulgate épiscopale ou en droit canon, l'excommunié était séparé de la communauté des morts, d'ordinaire, par un ensevelissement en marge du cimetière, en terre non consacrée, sans lumières ni prières. Sa relégation topographique signifiait sa mort sociale doublée d'une *damnatio memoriae*. Le traitement détritique du connétable enfoui près d'un tas de fumier – face contre terre usuellement – constituait une profanation supplémentaire, l'outrage suprême ; symboliquement, son corps désacralisé serait semblable au supplicé livré au monde sauvage. On l'y laisserait pourrir comme l'animal le plus infâme (Schmitt et Anstett 2020 ; Vivas 2014 : 76-78).

Au concile de Constance (1418), le pape Martin V (bulle *Ad evitanda scandala*) avait renouvelé les dispositions du concile de Reims (juillet 900) à l'égard des excommuniés notoires – publiquement dénoncés – en les interdisant de sépulture ecclésiastique. Quelques mois plus tard dans Paris, au moment d'ensevelir les morts armagnacs, sans doute voulut-on réaliser d'anciennes fulminations partisanses. Le 13 novembre 1411, lors d'une procession générale à Notre-Dame, en présence de Jean sans Peur,

le parti Armagnac et ses principaux soutiens (la maison d'Albret, les ducs de Bourbon et de Bretagne, le comte d'Alençon, Jean de Montaigu, archevêque de Sens) avaient été déclarés en public comme excommuniés, en vertu des bulles du pape Urbain V contre les Grandes Compagnies ; cette sentence visait les membres de la ligue de Gien constituée le 15 avril 1410, autour du duc de Berry et des princes d'Orléans, pour contester la mainmise gouvernementale du duc de Bourgogne. En 1407, ce dernier avait fait assassiner Louis d'Orléans, le frère de Charles VI, et son rival au conseil du roi. Le 18 juillet 1411, les fils du défunt avaient rompu la trêve de Bicêtre (2 novembre 1410), Charles d'Orléans ayant défié le prince meurtrier malgré une suspension d'armes jusqu'à Pâques 1412. En septembre 1413, l'autorité royale avait fait lever cette condamnation des princes orléanais et de leurs alliés revenus au pouvoir (Lefèvre et Morand 1876 : 110-116 ; Heers 1981 : 228 ; Schnerb 1988 : 103-110).

Les émeutiers appliquèrent aux corps des tués l'essentiel des griefs bourguignons contre l'entourage royal (Schnerb 1988 : 177-178, 1989 : 126). De fait, la propagande ducale avait répandu lettres et rumeurs pour dénoncer auprès des villes une forte fiscalité d'État et un climat de guerre voulus par de mauvais conseillers, accusés par ailleurs de la mort du dauphin Louis de Guyenne en 1415 (sur les discours partisans, Fargette 2007 : 317-326 ; Hutchison 2018 : 26 sq. ; Offenstadt 2007 : 132-145). Lors de pourparlers de paix à La Tombe, en mars 1418, les émissaires du dauphin Charles – le comte d'Armagnac et Henri de Marle – avaient refusé de sceller un traité ayant fait droit aux revendications de Jean sans Peur – le duc exigeait l'amnistie de ses partisans, la restitution des biens confisqués, la réintégration des officiers évincés, le droit, pour la reine et lui, d'approcher librement le roi. Pour l'auteur de la *Chronique* dite « des Cordeliers » – un fervent bourguignon –, vouer les principaux Armagnacs aux gémonies, dans l'enceinte du Palais de la Cité, ne fut que justice pour leur « mauvaisté et traison » (Douët d'Arcq 1862 : 253). À l'image d'armoiries inversées, l'emblème épidermique du connétable serait la marque de son déshonneur et de son châtement (Hablot 2011a). Il révélait une âme foncièrement diabolique (Bove 2010 : 127-131)<sup>7</sup>, disposée à la trahison (Pastoureau 1986b : 198, 2016 : 61, 98-100, 102) : la rougeur des chairs écorchées évoquait le péché, l'Antéchrist, la félonie ; elle imitait aussi un émail héraldique, le « gueules » des armes lignagères<sup>8</sup>, qui se confondait avec celui des Lancastre (Pastoureau 1986a : 6465 ; Beaune 1985 : 178 ; Slanička 2002 : 307-308). En fait, chaque camp agissait la menace anglaise afin de prouver son bon

droit. En mars 1408 déjà, le duc de Bourgogne avait fait d'une entente supposée de Louis d'Orléans et d'Henry de Lancastre un argument de sa *Justification* par le théologien Jean Petit après le meurtre de son cousin : le traître ambitieux et tyran aurait comploté la mort de son frère pour devenir roi (Coville 1974 : 305, 337 ; Guenée 1992 : 187-197 ; Pons 1990). Selon les polémistes bourguignons, les Armagnacs avaient vendu le royaume de France aux Anglais. Le 15 août 1416 à Cantorbéry, le connétable avait négocié avec Henry V un traité décrié, par l'intermédiaire de l'empereur Sigismond, afin de préserver Paris d'un coup de main bourguignon. Dans un manifeste du 25 avril 1417, destiné aux villes françaises, Jean sans Peur, déplorant l'invasion de la Normandie, attribuait aux conseillers du roi les défaites militaires de 1415 et 1416 – la perte d'Harfleur, en septembre 1415, et l'hécatombe de la noblesse française conduite par le connétable d'Albret à la bataille d'Azincourt le 25 octobre (Plancher 1748, III : ccciv, col. 1 ; Schnerb 1988 : 174-177) Le Bourgeois de Paris fit sien ce discours alimenté par les revers des forces royales restées impuissantes devant la progression d'une armée de conquête anglaise en 1417. La Normandie attaquée durant l'été, le duc de Bourgogne – l'allié des Anglais depuis juillet 1416 – avait marché sur Paris. En juin 1418, quand Guy de Bar et Jean Villiers de L'Isle-Adam, ses capitaines<sup>9</sup>, tentèrent de raisonner les émeutiers, ces derniers auraient revendiqué une brutalité salubre : ils n'auraient aucune pitié pour « ces faux traîtres Armagnacs Anglais ni que [de] chiens ! car par eux est le royaume de France tout détruit et gâté » (Beaune 1990 : 117). La trahison était le pire des crimes, qui remettait en cause l'ordre du monde et la paix publique (Tourelle 2013 : 88). Une fois le corps et la mémoire de l'ennemi anéantis, la bonne ville serait rendue à un ordre sociétal libéré des menaces incarnées par cette victime expiatoire.

### Le corps outragé... d'une communauté urbaine

« *Et si estoient retournez à Paris des bouchers, et autres du temps passé* »<sup>10</sup>

Égorger, écorcher au couteau, utiliser un marbre en guise d'égal, enfouir les morts telles des carcasses animales... Des actions réelles à leur narration, tout reliait ce massacre à l'artisanat boucher et à ses métiers satellites<sup>11</sup>. Il montrait la collusion d'intérêts entre une puissante corporation et son protecteur princier (Schnerb 2014 : 243-250 ; Hutchison 2018 : 35). En ce début de siècle, l'imaginaire boucher dominait une politique

<sup>7</sup> Ce religieux partisan voyait en Bernard d'Armagnac « un ennemi en forme d'homme » (Beaune 1990 : 152-153).

<sup>8</sup> Les armoiries des comtes d'Armagnac étaient « d'argent au lion de gueules ».

<sup>9</sup> L'un, bailli d'Auxois, était le nouveau prévôt de Paris (30 mai 1418 - 3 février 1419) ; l'autre, capitaine de Pontoise, fut fait maréchal de France (18 juin 1418) avec Claude de Chastellux, après la prise de Paris ; Schnerb (2001 : 109-111).

<sup>10</sup> Juvénal des Ursins et Godefroy (1614 : 443).

<sup>11</sup> Sur l'image négative des bouchers, Descamps (2009 : 569-574, 590-614).

parisienne formulée « en termes de dépècement et de découpage » (Boureau 2000 : 51-52) : « cette sanglante boucherie » (Pintoin) comportait une défense des libertés et de l'individu, chère aux bourgeois et au duc de Bourgogne. On l'opposait à l'État et à la capitation associés au pouvoir armagnac (Schnerb 1989 : 120-122). La mort du connétable signifiait le rejet d'une forte fiscalité de guerre. En 1416-1417, le connétable et le chancelier de France avaient forcé les cours souveraines, les officiers de finances et des bourgeois à consentir au roi des emprunts d'État garantis par l'impôt ; d'aucuns répliquèrent qu'on les écorchait. Dans son manifeste du 25 avril, le prince démagogue promettait aux villes d'abolir cette tyrannie fiscale (Plancher 1748, III : ccciii-cccvi ; Bossuat 1950). Aussi le pillage des morts de renom revêtirait-il une valeur compensatoire (Challet et Haemers 2016 : 72). S'approprier leurs effets personnels, vus comme des biens mal acquis, ou arracher à leurs corps des lambeaux de peau, vaudrait symboliquement réparation pour les exactions passées.

L'influence renaissante des bouchers parisiens s'est mesurée au retour en force des proscrits. Après la révolte cabochienne et une conspiration bourgeoise avortée contre le régime armagnac, une répression féroce s'était abattue sur la profession. Les meneurs de 1413 furent bannis, comme Simon Caboche, valet écorcheur. Les conspirateurs de 1416 furent humiliés publiquement, tel le maître des comptes Nicolas d'Orgemont, ou décapités aux Halles, à l'exemple du drapier Robert Belloy, un ancien échevin, et de Renaud Maillet, maître ès arts (Beaune (éd.) 1990 : 93)<sup>12</sup>. Afin de réduire un groupe de pression menaçant, le monopole des bouchers de la Porte fut brisé en mai 1416 : la Grande Boucherie – devant le Grand Châtelet – fut détruite, et la vente des viandes, dispersée dans la ville. Des « boucheries au roy » furent créées, aux Halles de Beauvais, devant l'église Saint-Leufroy, en la reculade du Petit-Pont et autour du cimetière Saint-Gervais. Les chaînes des rues furent confisquées provisoirement, les bouchers, désarmés, et leurs franchises, suspendues (Schnerb 1988 : 171-172 ; Descamps 2003 : 109-118 ; 2009 : 627 sq., 685 sq. ; 2019 : figure 2 ; Mirlou et Descamps 2013). Aussi en 1418, les métiers de chair se seraient-ils vengés de leur contempteur. On soumettrait son cadavre à un simulacre d'amende honorable ; tel un coupable conduit sur la scène du crime, corde au cou et dévêtu, à fin d'aveu et de réparation publique en présence des victimes lésées (Claustre 2012), le mort nu et mutilé fut traîné ou porté près des lieux d'activité emblématiques des bouchers – actuels ou disparus. Une macabre déambulation annonçait la reconquête de leurs franchises à travers celle de leur territoire. Le 14 juillet,

la reine Isabeau de Bavière<sup>13</sup> et Jean sans Peur faisaient leur retour dans Paris en franchissant la porte Saint-Antoine (Monstrelet et Douët d'Arcq 1849 : 272-273), un bastion perdu par les gens du dauphin six semaines plus tôt. Le nouveau chef du conseil royal effacerait bientôt les cicatrices de cette répression : par lettres patentes, au mois d'août, il autorisait la reconstruction de la Grande Boucherie, la destruction des étals récents, et rendait aux bouchers parisiens leurs privilèges (Lombard-Jourdan 2009 : 75-76 ; Schnerb 1988 : 190-191).

### *Les Parisiens et le roi de France : un seul honneur ?*

Par ailleurs, un esprit de paix urbaine aurait habité les tueurs de l'été 1418. Un vœu de pureté ou de salubrité publique (Gauvard 2006 : 299-301) s'appliqua idéalement au mort enfoui tel un déchet (Sizer 2007 : 34). Sous le règne de Charles VI, les habitants avaient été priés d'intérioriser et de défendre l'honneur de la ville et de son résident royal en combattant quotidiennement toute pollution, considérée comme une source potentielle de désordres. En 1416, le conseil du roi avait décrété que les abattoirs du Châtelet et l'écorcherie du Grand Pont seraient déplacés hors les murs, aux Tuileries Saint-Honoré, près de la Butte Saint-Roch à l'ouest de l'enceinte de Charles V, afin de garder la capitale du royaume « nette de toutes ordures, infections & immondices nuisables a corps humain » (Descamps 2009 : 638 ; 2003 : 112-114). Cette politique semble avoir inspiré un récit alternatif de l'abandon des morts à la voirie : il vouait les chefs armagnacs à disparaître parmi les anonymes, dans une fosse – la « Louvière » (Monstrelet, Lefèvre) –, près des nouvelles tueries<sup>14</sup>. Non contents de reproduire un schème biblique<sup>15</sup>, des tueurs providentiels auraient fait acte de patriotisme communal et œuvre d'utilité royale en éradiquant la souillure incarnée par ces « mauvais morts » (Vivas 2010 : 193-214) ; leur action publique n'avait-elle pas rompu l'harmonie de la cité et la concorde ?

Le parcours des morts outragés, par ailleurs, fut-il l'écho d'une religion civique et de ses rites protecteurs ? En 1412, le bruit des armes avait précipité de fervents Parisiens dans les rues. Le 30 mai, Charles VI s'absentait de Paris à la tête d'une armée afin d'obliger son oncle, le duc de Berry, à rompre une alliance princière avec Henry IV d'Angleterre dirigée contre Jean sans Peur. Des processions paroissiales ou générales se multiplièrent

<sup>12</sup> Nicolas d'Orgemont fut déchu de ses dignités le 23 avril 1416 ; on lui infligea une forte amende. Condamnés pour haute trahison, ses comparses seraient décapités. Cet homme d'Église fut conduit du Châtelet aux Halles en tombereau pour y entendre crier sa sentence et assister à leur supplice.

<sup>13</sup> Exilée à Tours par le pouvoir armagnac en 1417, la reine s'était réconciliée avec Jean sans Peur. À la fin du mois de décembre, celle qui disputait au dauphin la régence, et son protecteur, établirent leur gouvernement à Troyes.

<sup>14</sup> Sur la petite voirie parisienne, Monnet (1992 : 139-141, 142-144) ; Weidenfeld (1996 : 918, 3031, 41, 9398, 127-139).

<sup>15</sup> Le roi de Babylone privé de sépulture, dans *Isaïe*, 14 - <sup>18-22</sup> et *Jérémie*, 22 - 18-19, à propos de Joachim, roi de Juda, d'après Jégou (2015 : 197 n. 3).

durant l'été jusqu'au retour du souverain, sillonnant en prières la ville quotidiennement (Chiffolleau 1990 : 37-76). De saintes reliques attirèrent le clergé parisien et des foules dévotes vers la Sainte-Chapelle, parmi les grands sanctuaires urbains, et à Saint-Martin-des-Champs (Guenée 1999 : 435-441 ; Lorentz et Sandron 2006 : 166). Les reliques de la Passion, que Louis IX avait acquises et serties dans sa fondation palatiale au XIII<sup>e</sup> siècle, témoignaient particulièrement de la grâce divine faite à la dynastie et au royaume capétiens (Beaune 1985 : 173 ; Durand, Laffite 2001 : 39, 98-99). Après la crise cabochienne, les autorités religieuses et civiles de Paris avaient repris le sentier des églises : le 6 septembre 1413, l'Université et les bourgeois s'étaient rendus de la cathédrale au prieuré clunisien. Exhortés par le légat pontifical à renouveler leurs prières pour la paix des princes en 1418, les chanoines de Notre-Dame avaient choisi, le 16 mai, d'y porter le corps du Christ le lundi de Pentecôte en procession générale et solennelle (Guenée 1999 : 435-436, 450-451). Et d'afficher leur sympathie dans un sanctuaire fréquenté par les ducs de Bourgogne et leurs partisans (Paravicini et Schnerb 2007 : 202 ; Descamps 2009 : 623). Un mois plus tard, le déplacement macabre du connétable d'Armagnac du Palais royal vers ce monastère était-il fortuit ? Il a comme ravivé, en le désacralisant, l'esprit de ces déambulations qui devaient dire l'unanimité des Parisiens, leur amour du roi – et de Jean sans Peur –, et placer la cité et ses habitants sous la protection de Dieu (Chiffolleau 1990 : 47-48, 52, 62-71 ; Guenée 1999 : 452-453).

## Conclusion

Le 12 juin 1418, une foule meurtrière a fondu le destin de la première ville du royaume dans les épreuves de la couronne de France. La mort du connétable d'Armagnac et la profanation de son cadavre ont symbolisé la déliquescence d'une crise dynastique et d'autorité doublée d'un conflit armé séculaire et d'une guerre entre deux factions rivales depuis 1407. À travers le mort outragé dans un haut lieu de la royauté et dans l'espace public, une partie des citadins a manifesté par ailleurs son attachement à des libertés corporatives et communales, son rejet d'un pouvoir étatiste et son amitié pour un prince du sang réformateur. Par un double patriotisme, et au nom de la paix, s'acharner contre un agent royal, égorger ses gens, n'auraient été ni rébellion, ni crime de lèse-majesté pour certains. Leur mort n'était que justice : les émeutiers parisiens auraient lavé dans le sang d'un tyran l'honneur de leur bonne ville et celui du roi de France. Cette conjonction d'intérêts découla d'abord d'une réécriture des événements de cet été meurtrier, dont les visées polémiques habiteraient longtemps l'histoire de la guerre civile et la mémoire de ses protagonistes. Par-delà le massacre de centaines ou de

milliers d'individus de tous états par des Parisiens en colère, d'aucuns justifiaient le coup de force princier contre la régence du dauphin et les complicités d'une révolution de palais quand d'autres les dénoncèrent, selon leurs appartenances ou sensibilités. Le récit des outrages infligés post-mortem au comte d'Armagnac restitue autant de faits que d'opinions, sans recouper totalement les clivages partisans. Il livre en revanche les bribes d'une anthropologie des violences extrêmes au bas Moyen Âge. À travers le parcours infamant d'un mort illustre dans l'espace de la cité parisienne, se font jour les marqueurs d'une communauté humaine identifiée à un territoire en crise, et le récit d'une conquête violente de libertés.

## Bibliographie

- Autrand, F. 1969. Offices et officiers royaux en France sous Charles VI. *Revue historique* 242 : 285-338.
- Autrand, F. 1998. Le concept de souveraineté dans la construction de l'État en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), in S. Bernstein et P. Milza (eds), *Axes et méthodes de l'histoire politique* : 149-162. Paris : Presses universitaires de France.
- Basin, T. [1471-1472] – C. Samaran (ed.) 1933. *Histoire de Charles VII*, I. Paris : Les Belles Lettres.
- Beaulande, V. 2006. *Le malheur d'être exclu ? Excommunication, réconciliation et société à la fin du Moyen Âge*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Beaune, C. 1985. *Naissance de la nation France*. Paris : Gallimard.
- Beaune, C. (ed.) 1990. *Journal d'un bourgeois de Paris, de 1405 à 1449*. Paris : Le Livre de Poche.
- Bodiou, L., Mehl, V. et M. Soria (eds) 2011. *Corps outragés, corps ravagés, de l'Antiquité à nos jours*. Turnhout : Brepols.
- Boglionni, P., Delort R. et C. Gauvard (eds) 2002. *Le Petit peuple dans l'Occident médiéval : terminologies, perceptions, réalités*. Paris, Publications de la Sorbonne.
- Bossuat, A. 1950. Étude sur les emprunts royaux au début du XV<sup>e</sup> siècle. La politique du connétable d'Armagnac (1416-1418). *Revue de droit français et étranger* (4<sup>e</sup> série) XXVII : 351-371.
- Bouchet, F. 1999. Dire l'horreur : les relations du massacre des Armagnacs à Paris (juin 1418), in J.-C. Faucon (ed.), *L'Horreur au Moyen Âge* : 722. Toulouse, Éditions universitaires du Sud.
- Boureau, A. 2000. *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle* (1988). Paris : Les Éditions de Paris.
- Bove, B. 2003. Les palais royaux à Paris au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), in M.-F. Auzépy et J. Cornette (eds) *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles* : 45-79. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.
- Bove, B. 2010. Violence extrême, rumeur et crise de l'ordre public : la tyrannie du bâtard de Vaurus,



- in F. Foronda, C. Barralis et B. Sère (eds), *Violences souveraines au Moyen Âge : travaux d'une école historique* : 123-132. Paris : Presses universitaires de France.
- Bove, B. 2006. Alliance ou défiance ? Les ambiguïtés de la politique des Capétiens envers leur capitale, entre le XII<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, in Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, *Les Villes capitales au Moyen Âge* : 131-154. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Bruna, D. 1999. De l'agréable à l'utile : le bijou emblématique à la fin du Moyen Âge. *Revue historique* 301(1) : 322.
- Cagny [R.], Perceval de – H. Moranvillé (ed.) 1902. *Chronique de Perceval de Cagny*. Paris : Renouard.
- Cazaux, L. 2010. Les fonctions politiques de la foule à Paris pendant la guerre civile (1407-1420). *Hypothèses* 1 : 65-76.
- Cazaux, L. 2011. Le connétable de France et le Parlement : la justice de guerre du royaume de France dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, in M. Houlemare et P. Nivet (eds) *Justice et guerre, de l'Antiquité à la Première guerre mondiale* : 53-62. Amiens : Encre.
- Challet, V. et Forrest I. 2015. The masses, in C. Fletcher, J.P. Genet et J. Watts (eds), *Government and Political Life in England and France, c. 1300-c. 1500* : 279-316. Cambridge : Cambridge University Press.
- Challet, V. et J. Haemers 2016. La révolte médiévale en images, in T. Gaumy (ed.), *Images et révoltes dans le livre et l'estampe (XIV<sup>e</sup> - milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle)* : 53-77. Paris : Éditions des Cendres.
- Chiffolleau, J. 1990. Les processions parisiennes de 1412 : analyse d'un rituel flamboyant. *Revue historique* 284(1) : 37-76.
- Claustre, J. 2012. Se réconcilier avec la Ville. Une amende honorable à Paris en 1479, in F. Collard et M. Cottret (eds), *Conciliation, réconciliation aux temps médiévaux et modernes* : 101-117. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre.
- Cohn, S. K. 2006. *Lust for Liberty. The Politics of Social Revolt in Medieval Europe, 1200-1425 : Italy, France, and Flanders*. Cambridge (Massachusetts). Londres : Harvard University Press.
- Contamine, P. 2004. *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : études sur les armées des rois de France, 1337-1494* (1972). Paris : Éditions de l'Ehess.
- Coville, A. 1974. *Jean Petit : la question du tyrannicide au commencement du XV<sup>e</sup> siècle* (1932). Genève : Slatkine.
- Delhumeau, H. 2011. *Le Palais de la Cité : du palais des rois de France au Palais de Justice*. Arles : Actes Sud.
- Demurger, A. 1978 (1979). Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux. *Francia* VI : 151-298.
- Descamps, B. 2003. La destruction de la grande boucherie de Paris en mai 1416. *Hypothèses* 1 : 109-118.
- Descamps, B. 2009. 'Tuer, tailler et vendre char' : les bouchers parisiens à la fin du Moyen Âge (v. 1350- v. 1500). Thèse de doctorat en Histoire inédite, Université de Paris IPanthéon Sorbonne, 2 vol.
- Douët d'Arcq, L. (ed.) 1862. *Extrait d'une chronique anonyme pour le règne de Charles VI, 1400-1422*, in *La chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres, avec pièces justificatives, 1400-1444*, VI. Paris : Renouard.
- Durand, J. et M.-P. Laffite (eds) 2001. *Le Trésor de la Sainte-Chapelle* [catalogue d'exposition ] Paris, Musée du Louvre, 31 mai – 27 août 2001. Paris : Éditions de la Rmn.
- Durrieu, P. 1878. Bernard VII comte d'Armagnac, connétable de France, 136.?1418. École des Chartes, Paris (Thèse/Dissertation). Manuscrit sinistré, saisi par Solages, A. de (2001-03).
- Fargette, S. 2007. Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420). *Le Moyen Âge* 2 : 309-334.
- Fauquembergue, C. de – Tuetey, A. et H. Lacaille (eds) 1903. *Journal de Clément de Fauquemberg, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435*, I. Paris, Renouard.
- Fénin (de), P. et É. Dupont (eds) 1837. *Mémoires de Pierre de Fénin, comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne, sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427)*. Paris : Renouard.
- Gaude-Ferragu, M. 2005. *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Gauvard, C. 1980. Les officiers royaux et l'opinion publique en France à la fin du Moyen Âge, in W. Paravicini et K. F. Werner (eds), *Histoire comparée de l'administration, IV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* : 585-593. Munich, Zürich : Artemis Verlag.
- Gauvard, C. 1993. Violence citadine et réseaux de solidarité. L'exemple français, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. *Annales Esc* 485 : 1113-1126.
- Gauvard, C. 2006. Marqueurs sociaux et symboliques des capitales : rapport introductif, in P. Boucheron (ed.), *Les Villes capitales au Moyen Âge* : 287-302. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Gonthier, N. 1992. *Cris de haine et rites d'unité : la violence dans les villes, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*. Turnhout : Brepols.
- Gonthier, N. 1998. *Le châtement du crime au Moyen Âge, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Guenée, B. 1992. *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*. Paris : Gallimard.
- Guenée, B. 1999. Liturgie et politique : les processions spéciales à Paris sous Charles VI, in B. Guenée (ed.) *Un roi et son historien : vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis* : 452-454. Paris : De Boccard (diff.), Amiens : F. Paillard.
- Guenée, B. 2004. *La Folie de Charles VI, roi bien-aimé*. Paris : Perrin.
- Hablot, L. 2011a. Emblèmes outragés, corps ravagés. L'utilisation de l'emblématique dans les châtements à la fin du Moyen Âge, in L. Bodiou, V. Mehl et M.

- Soria (eds) *Corps outragés, corps ravagés, de l'Antiquité au Moyen Âge* : 139-151. Turnhout : Brepols.
- Hablot, L. 2011b. Le double du prince. Emblèmes et devises à la cour : un outil politique, in M. Gaude-Ferragu, B. Laurieux et J. Paviot (eds) *La cour du Prince : cour de France, cour d'Europe, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle* : 281-299. Paris : Honoré Champion.
- Hablot, L. 2011c. Rumeurs, emblèmes et guerre civile en France à la fin du Moyen Âge, in M. Billoret et M. Soria (eds) *La Rumeur au Moyen Âge : du mépris à la manipulation, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle* : 213-222. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Heers, J. 1981. *Les Partis et la vie politique dans l'Occident médiéval*. Paris : Puf.
- Hutchison, E. 2018. Passionate Politics: Emotion and Identity Formation among the *Menu Peuple* in Early Fifteenth Century France, in A. Marculescu et C.L. Morand Métivier (eds) *Affective and Emotional Economics in Medieval an Early Modern Europe* : 19-49. Palgrave : Macmillan.
- Jacob, R. 2001. Le faisceau et les grelots. Figures du banni et du fou dans l'imaginaire médiéval. *Droit et cultures* 41(1) : 66-74.
- Jacob, R. 1994. *Images de la justice : essai sur l'iconographie judiciaire du Moyen Âge à l'âge classique*. Paris : Éditions du Léopard d'or.
- Jégou, L. 2015. La sépulture de l'âne. Le sort réservé aux corps des excommuniés d'après les sources écrites et archéologiques (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles), in G. Bühner-Thierry et S. Gioanne (eds) *Exclure de la communauté chrétienne : sens et pratiques sociales de l'anathème et de l'excommunication (IV<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)* : 197-212. Turnhout : Brepols.
- Juvénal des Ursins, J. [attribuée à] – T. Godefroy (ed.) 1614. *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues de son règne, dès l'an MCCCLXXX [1380] jusques en l'an MCDXXII [1422]*. Paris : Abraham Pacard.
- Klemettilä, H. 2006. *Epitomes of Evil: representation of executioners in northern France and the Low Countries in the late Middle Ages*. Turnhout : Brepols.
- Lauwers, M. 1997. *La Mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*. Paris : Beauchesne.
- Lefèvre, J. et F. Morand (eds) 1876. *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, I*. Paris : Renouard, H. Loones successeur.
- Lombard-Jourdan, A. 2009. *Les Halles de Paris et leur quartier dans l'espace urbain (1137-1969)*. Paris : École nationale des Chartes.
- Lorentz P., Sandron D. 2006. *Atlas de Paris au Moyen Âge : espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*. Paris : Parigramme.
- Monnet, C. 1992. Approche historique de l'évacuation des déchets urbains au bas Moyen Âge : règlements et équipements, in C. Monnet (ed.), *L'évacuation des déchets en milieu urbain au bas Moyen Âge : l'exemple des fosses à fond perdu de la Cour Napoléon du Louvre à Paris (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) et mesures diverses pour assainir les villes* : 125-163. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain (Collection d'archéologie Joseph Mertens 8).
- Monstrelet (de), E. et L. Douët d'Arcq (eds) 1849. *La chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres, avec pièces justificatives, III*. Paris : Renouard.
- Morel, B. 2007. *Une iconographie de la répression judiciaire : le châtiment dans l'enluminure en France, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : CTHS.
- Offenstadt, N. 2007. *Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*. Paris : Odile Jacob.
- Offenstadt, N. 2010. Guerre civile et espace public à la fin du Moyen Âge. La lutte des Armagnacs et des Bourguignons, in L. Bourquin et P. Hamon (eds) *La politisation : conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge* : 111-129. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Paravicini, W., Schnerb, B. 2007. Les 'investissements' religieux des ducs de Bourgogne à Paris, in W. Paravicini et B. Schnerb (eds) *Paris, capitale des ducs de Bourgogne* : 185-218. Ostfildern : J. Thorbecke ('Beihefte der Francia').
- Pastoureau, M. 1986a. L'État et son image emblématique, in M. Pastoureau, *Figures et couleurs : étude sur la symbolique et la sensibilité médiévales* : 61-69. Paris : Éditions du Léopard d'or.
- Pastoureau, M. 1986b. Figures et couleurs péjoratives en héraldique médiévale, in M. Pastoureau (ed.) *Figures et couleurs : étude sur la symbolique et la sensibilité médiévales* : 193-207. Paris : Éditions du Léopard d'or.
- Pastoureau, M. 1995. Pratiques et symboliques vestimentaires. *Médiévales* 29 : 57.
- Pastoureau, M. 2016. *Rouge : histoire d'une couleur*. Paris : Éditions du Seuil.
- [Pintoin, M.] – B. Guenée (ed.) 1994 [Bellaguet, L. (ed.) 1852]. *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, III*. Paris : CTHS.
- Plancher, U. (dom) 1748. *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives, composée sur les auteurs, les titres originaux, les registres publics, les cartulaires des églises cathédrales & collégiales, des abbaïes, des monastères & autres anciens Monuments [...], t. III*. Dijon : chez Antoine de Foy.
- Pons, N. (ed.) 1990. 'L'honneur de la couronne de France' : quatre libelles contre les Anglais (vers 1418 - vers 1429). Paris : C. Klincksieck.
- Pons, N. 1997. Information et rumeurs : quelques points de vue sur des événements de la guerre civile en France (1407-1420). *Revue historique* 297(2) : 409-433.
- Raynaud, C. 2016. Violence et révoltes au Moyen Âge, in T. Gaumy (ed.) *Images et révoltes dans le livre et l'estampe* : 79-101. Paris : Éditions des Cendres.
- Régnier-Bohler, D. 1983. Le corps mis à nu : perception

- et valeur symbolique de la nudité dans les récits du Moyen Âge. *Europe* 654 : 51-59.
- Schmitt, A. et Anstett, É. (eds) 2020. *Des cadavres dans nos poubelles. Restes humains et espaces détritiques, de la Préhistoire à nos jours*. Paris : éditions Petra.
- Schnerb, B. 1988. *Les Armagnacs et les Bourguignons : la maudite guerre*. Paris : Perrin.
- Schnerb, B. 1989. Caboche et Capeluche : les insurrections parisiennes au début du XV<sup>e</sup> siècle, in F. Bluche et S. Rials (eds) *Les Révolutions françaises : les phénomènes révolutionnaires en France du Moyen Âge à nos jours* : 113-130. Paris : Fayard.
- Schnerb, B. 2001. Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, vu par les chroniqueurs bourguignons, in J.M. Cauchies (ed.), *Le Héros bourguignon : histoire et épopée. Rencontres d'Édimbourg - Glasgow* : 105-121. Neuchâtel : Publications du Centre européen d'études bourguignonnes.
- Schnerb, B. 2014. Les insurrections à Paris, in B. Bove et C. Gauvard (eds) *Le Paris du Moyen Âge* : 237-262. Paris : Belin.
- Sizer, M. 2007. The Calamity of Violence: Reading the Paris Massacres of 1418. *Proceedings of the Western Society for French History* 35: 19-39.
- Skoda H. 2013. *Medieval violence: physical brutality in Northern France, 1270-1330*. Oxford : Oxford University Press.
- Slanička, S. 2002. *Krieg der Zeichen. Die visuelle Politik Johanns ohne Furcht und der armagnakisch-burgundische Bürgerkrieg*. Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht.
- Soria, M. 2011. Déformations, mutilations, profanations. Inscrire la culpabilité dans le corps des évêques (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), in L. Bodiou, V. Mehl et M. Soria (eds), *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Âge* : 279-289. Turnhout : Brepols.
- Telliez, R. 2005. 'Per potentiam officii'. *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Honoré Champion.
- Telliez, R. 2011. Geôles, fosses, cachots... Lieux carcéraux et conditions matérielles de l'emprisonnement en France à la fin du Moyen Âge, in I. HeullantDonat, J. Claustra et É. Lusset (eds) *Enfermements*, vol. I. *Le cloître et la prison (VI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)* : 169-182. Paris : Éditions de la Sorbonne.
- Telliez, R. 2012. Les officiers du prince et le peuple à la fin du Moyen Âge, in *Dieu, le prince et le peuple au Moyen Âge, VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle* : 185-210. Paris : Éditions Cujas.
- Tourelle, V. 2013. *Crime et châtement au Moyen Âge, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil.
- Treffort, C. 2001. Du mort vêtu à la nudité eschatologique (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), in *Le Nu et le vêtu au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*. *Senefiance* 47 : 351-363.
- Treffort, C. 2006. Autour de quelques exemples lotharingiens : réflexions générales sur les enjeux de la sépulture entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles, in M. Margue (ed.) *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge/Tod, Grabmal und Herrschaftrepräsentation in Mittelalter*. Luxembourg : Publications du CLUDEM 18.
- Vassilieva-Codognot, O. 2011. L'étoffe de ses rêves : le vêtement du prince et ses parures emblématiques à la fin du Moyen Âge, in I. Paresys et N. Coquery (eds) *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815* : 43-66. Villeneuve-d'Ascq : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, Versailles : Centre de recherches du château de Versailles.
- Vivas, M. 2010. *Christiana sepultura priventur*. Privation de sépulture, distinction spatiale d'inhumations atypiques à la lumière des pratiques funéraires (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), in I. Cartron, D. Castex, P. Georges, M. Vivas et M. Chargeat (eds) *De corps en corps : traitement et devenir du cadavre* : 193-214. Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Vivas, M. 2011. La mise en scène de l'outrage dans la mort à travers l'étude de la privation de *sepultura ecclesiastica* et des sépultures atypiques (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), in L. Bodiou, V. Mehl et M. Soria (eds) *Corps outragés, corps ravagés, de l'Antiquité à nos jours* : 371-381. Turnhout : Brepols.
- Vivas, M. 2014. Déplacer les 'mauvais morts' au Moyen Âge (fin VI<sup>e</sup> – début XIV<sup>e</sup> siècles), in D. Boyer-Gardner et M. Vivas (eds) *Déplacer les morts : voyages, funérailles, manipulations, exhumations et réinhumations de corps au Moyen Âge* : 73-90. Bordeaux : MSH d'Aquitaine.
- Weidenfeld, K. 1996. *La Police de la petite voirie à Paris à la fin du Moyen Âge*. Préface d'Albert Rigaudière. Paris : LGDJ.
- Zorzi, A. 2007. Dérision et corps souffrants dans les exécutions en Italie à la fin du Moyen Âge », in É. Crouzet-Pavan et J. Verger (eds) *La dérision au Moyen Âge : de la pratique sociale au rituel politique* : 225-240. Paris : Presses universitaires de Paris-Sorbonne.

## RESSOURCES EN LIGNE

- Analyse diachronique de l'espace urbain parisien : approche géomatique (ALPAGE) : Mirlou L., Descamps B. 2013. Les boucheries parisiennes au 15<sup>e</sup> s. (consulté le 29/01/2022).
- URL : [https://alpage.huma-num.fr/documents/ressources/cartes/boucheries\\_rang\\_15es.pdf](https://alpage.huma-num.fr/documents/ressources/cartes/boucheries_rang_15es.pdf)
- Descamps, B. 2019. La toile [sociale] et la trame [urbaine] : la place des bouchers parisiens au Moyen Âge. *Anthropology of food*, S.13 (en ligne depuis le 02/04/2019; consulté le 29/01/2022). URL : <https://journals.openedition.org/aof/9814>
- Dictionnaire du moyen français (DMF), version 2020. ATILF-CNRS & Université de Lorraine; version 2015 (format PDF), 28 vol. (consultées le 29/01/2022). <http://www.atilf.fr/dmf>